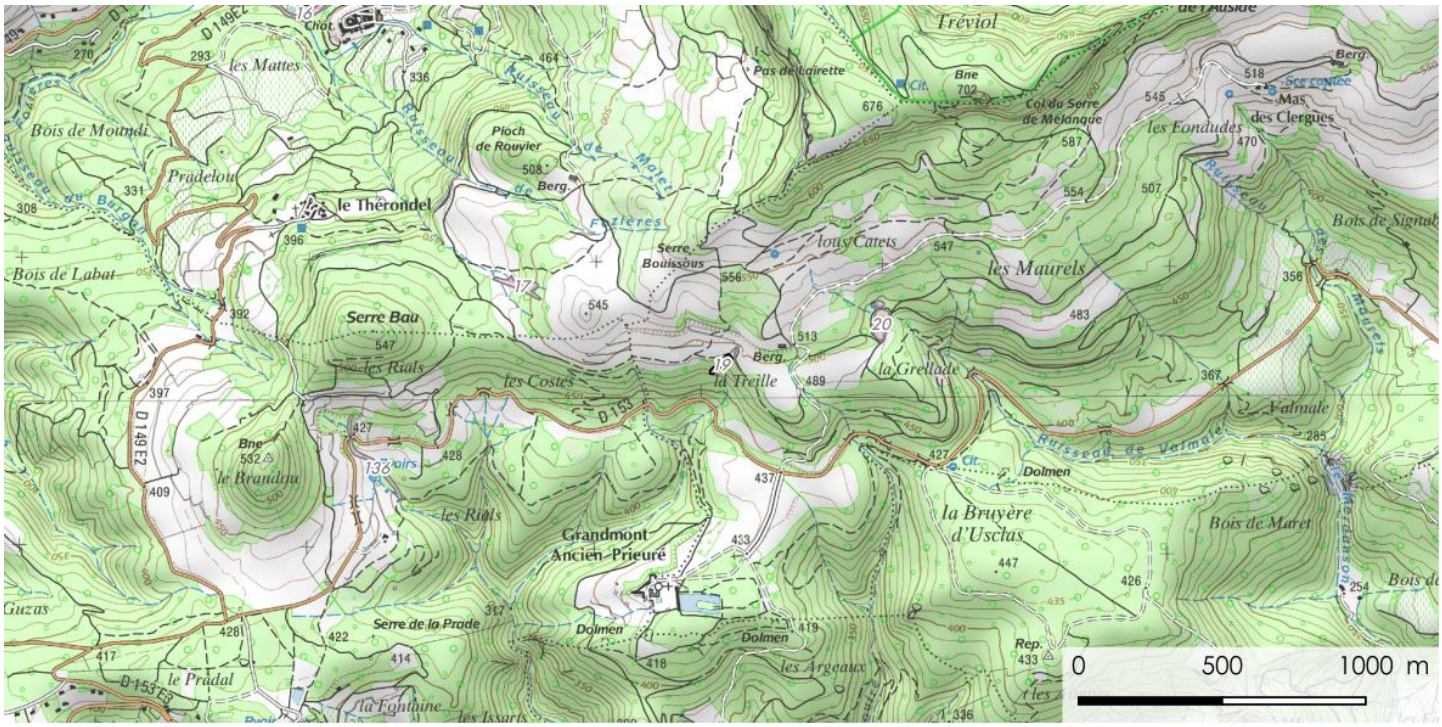
Zone humide n°19

Nom de la zone humide : Ripisylve en aval de la mare de la Treille

Commune : SAINT-PRIVAT - Secteur de Saint-Privat (9)
Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)
Superficie : 0.15 hectares
Commentaire :

Typologie : Ripisylve (1)
Sol caractéristique des zones humides : non
Habitat caractéristique des zones humides : oui
Etat global de la zone humide : non renseigné
Note globale des fonctions : Faible
Note globale des pressions : Faible
Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Faible



Zone humide n°19

Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
E3 : Non concerné (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
E4 : Non observé (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
E5 : Non concerné (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertoré d'érosion ou d'atterrissement)
E16 : Non concerné (zone humide dans une zon d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

ECP1 : x 1,5 (surface entre 0,1 et 1 ha)
ECP2 : x 1,5 (discontinuité géographique)
ECP3 : x 1 (hors pe?rime?tre de protection AEP)
Pressions sur les zones humides :
Pressions liées à l'agriculture :
P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée…)
P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superciciel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
P18 : Non observé (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
PCP2 : x 1 (aucune STEP à proximité)
PCP3 : x 1 (niveau global des pressions faible)



Ripisylve à Frênes en aval de la mare, le 05/07/2017 par Jérémy Cuvelier.

Zone humide n°19

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :
- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Cirsium monspessulanum (L.) Hill, 1768
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804
Juncus articulatus L., 1753
Juncus bufonius L., 1753
Juncus subnodulosus Schrank, 1789
Mentha aquatica L., 1753
Populus nigra L., 1753
Prunella hyssopifolia L., 1753
Schoenus nigricans L., 1753
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972
Typha angustifolia L., 1753 - Znieff

Faune :

Ceriagrion tenellum (Villers, 1789) - Znieff
Pelophylax Fitzinger, 1843

Sources des observations :

Jean-Laurent Hentz (BE)
Parc National des CÃ©vennes